



N° 2020-15 VOI

Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION
CHEMIN DES LABOURS - IMPASSE DES HERBAGES - CHEMIN DU MONT BOUY
EXTENSION BT – Du 15/06/2020 POUR 30 JOURS

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5,
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de l'entreprise **Réseaux environnement / Saint Martin / pour le SDEC**
pour les travaux d'extension Basse Tension
CHEMIN DES LABOURS - IMPASSE DES HERBAGES - CHEMIN DU MONT BOUY
Du 15/06/2020 jusqu'à la fin des travaux

ARRETE

ARTICLE 1

EXTENSION BT – CHEMIN DES LABOURS - IMPASSE DES HERBAGES - CHEMIN DU
MONT BOUY
Du 15/06/2020 jusqu'à la fin des travaux

ARTICLE 2

Traversée de route demandée et autorisée.

ARTICLE 3

Circulation alternée manuellement par feux tricolores ; Les deux sens de circulation seront
concernés ; interdiction de stationner sauf riverains.

ARTICLE 4

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise,

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les
Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 09/06/2020

Le Maire, **Christian MINOT**